LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 23 JAN. 2019

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 141 du 2 janvier 2019 de l'honorable député Monsieur Max Hahn, concernant une application pour le réseau routier et le réseau des pistes cyclables, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et desTravaux publics

Adresse postale: L-2940 Luxembourg
Bureaux: 4, Place de l'Europe
Luxembourg/Kirchberg
Téléphone: 247-83301
Téléfax: 247-93308

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 141 du 2 janvier 2019 de Monsieur le Député Max Hahn

Par sa question écrite, l'honorable Député demande des renseignements concernant l'utilité de la mise à disposition aux usagers de la route d'une application mobile disposant de la fonction « report it », permettant à ses utilisateurs de signaler des défauts aux infrastructures du réseau routier et du réseau des pistes cyclables, comme par exemple des nids de poule.

Tous les usagers de la route ont le moyen de contacter les services de l'Administration des ponts et chaussées, soit via les adresses courriel pistescyclables@pch.etat.lu ou info@pch.etat.lu instaurées spécifiquement à cet effet, soit par les pages « contacts » des sites internet www.pistecyclables.lu, redirigées vers pch.gouvernement.lu, ou travaux.public.lu, soit par voie de courrier normal.

Tout en me référant à ma réponse à la question parlementaire n° 2964 du 5 mai 2017, l'Administration des ponts et chaussées répond dans les délais impartis et essaie de résoudre les problèmes déclarés. Pour les questions relatives aux pistes cyclables, les agents de la Division de la Mobilité Durable sont chargés de la coordination et du suivi des dossiers.

Au vu des moyens de communication mis à disposition, une application répondant à cette même question n'a pas été développée pour des raisons de redondance.